



SPÉCIAL **CORRÈZE**

# Le point sur la Corrèze

PAR HÉLÈNE POMMIER

## Une AOC pour le vignoble corrézien

C'est une reconnaissance attendue depuis 2014 et parue au *JO* le 6 octobre. Les vins de Corrèze bénéficient désormais d'une AOC. Une trentaine de viticulteurs pourront accoler la mention à leur vin rouge, à leur blanc sec – sur lequel figurera la dénomination Coteaux de la *Vézère* – et enfin à leur liquoreux, le vin de paille, issu de raisins passerillés (séchés sur un lit de paille). L'AOC corrézienne couvre

76 hectares. Environ 320 000 bouteilles sont produites chaque année. Il faudra pourtant patienter pour déboucher des vins estampillés. Le cru 2017 semble, hélas, compromis. « Avec le gel et la sécheresse, la récolte a été très mauvaise », déplore Jean Mage, président de la Fédération des vins de la Corrèze. Pour le vin de paille, la durée incompressible de vinification laisse espérer une dégustation... en 2020.

